

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—
LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir respecté les engagements pris dans le discours du trône du 14 avril 1980 et d'avoir consciemment négligé de respecter les pratiques du Parlement et de la Constitution du Canada, et qu'elle l'exhorte à proroger la présente session non constitutionnelle, à en convoquer une nouvelle et à définir ses politiques devant le Parlement dans un discours du trône.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je n'ai pas manqué un mot de ce que le député de Burin-St. George (M. Simmons) a dit. Je ne pouvais faire autrement car il a utilisé des termes fort évocateurs. Il a dit notamment que le gouvernement compatissait aux problèmes des gens, que . . .

M. Simmons: C'est vrai.

Mlle MacDonald: . . . et «nous allons nous occuper des nécessiteux». Ensuite il a dit ceci: «Le gouvernement est prompt en matière de favoritisme». Il semble avoir fait la synthèse de ces deux idées, soit le soin des nécessiteux et l'esprit de décision du gouvernement en matière de favoritisme. Nous avons une liste de tous les nécessiteux dont le gouvernement s'est occupé, par exemple Arthur Erikson, Donald Macdonald, Alistair Gillespie, Joel Bell, Maurice Strong, Don Jamieson, Michael Pitfield, Jim Coutts, Martin O'Connell, Peter Stollery, Jack Austin, Judd Buchanan . . . et ainsi de suite . . .

M. McGrath: Alouette . . . !

Mlle MacDonald: Voilà la façon dont ce député et le gouvernement libéral s'occupent des nécessiteux.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Hé les gars, la mangeoire est pleine.

Mlle MacDonald: C'est une conduite honteuse si l'on tient compte des véritables besoins de notre pays, des centaines de milliers, des millions de ceux qui sont dans la misère.

Quelle est la réponse d'un ministériel? Il rappelle que le gouvernement n'est jamais obligé de présenter un discours du trône. Le dernier discours du trône remonte déjà à trois ans, trois ans depuis que l'on a respecté la tradition de présenter chaque année un tel document au Parlement. Il fut un temps où même un gouvernement libéral aurait cru nécessaire d'exposer à la Chambre et à l'ensemble du public la composition de son menu législatif pour l'année en cours. Le député de Willowdale (M. Peterson) ne semble pas juger la chose nécessaire. Je voudrais lui rappeler que c'est une tradition dans les démocraties parlementaires. D'autres démocraties, d'autres systèmes parlementaires respectent cette procédure. Elles y attachent toujours de la valeur. Les gouvernements de ces États estiment qu'il est de leur devoir d'informer le public de

Les subsides

leurs intentions. C'est une chose qui s'impose. Pour l'édification de nos honorables vis-à-vis, c'est une façon d'être comptable de ses actes. Être comptable est une expression qui a été rayée du lexique gouvernemental.

Je souligne, Votre Honneur, qu'il est normal qu'un gouvernement responsable expose chaque année ce qu'il compte faire. Mais quoi qu'il fasse, le gouvernement actuel n'agit ni de façon normale ni de façon responsable. «Anormal» et «irresponsable», tels sont les adjectifs qui décrivent le mieux les gens qui siègent aujourd'hui sur les banquettes ministérielles. Cette anormalité et cette irresponsabilité sont doublées d'une arrogance absolue et inégalée.

Ne vous semble-t-il pas, Votre Honneur, entendre ces détenteurs du pouvoir tenir ce langage méprisant aux masses: «Quoi, vous présenter un discours du trône tous les ans? Nous vous en avons donné un il y a trois ans. Contentez-vous-en.» Le premier ministre (M. Trudeau) et ses copains sont capables d'écarter cavalièrement d'un seul mot ou d'un seul geste les Canadiens, la tradition parlementaire et la responsabilité gouvernementale.

Comme pendant le long règne d'Oliver Cromwell, le premier ministre actuel estime qu'il est suffisant de présenter un discours du trône tous les dix ans. Mais étant donné que le gouvernement n'a fait qu'un seul exposé du genre en trois ans, le moins auquel on puisse s'attendre de sa part, c'est qu'il s'efforce de le mettre en pratique, de combler les attentes qu'il a suscitées.

Ce discours du trône d'avril 1980 constitue une lecture intéressante. Mais je ne recommande pas aux Canadiens de se précipiter pour s'en procurer un exemplaire et d'en faire leur lecture de chevet ce soir, à moins qu'ils ne tiennent à s'endormir en pleurant. En effet, quand on le lit, monsieur le Président, on ne peut que s'étonner des phrases ronflantes et solennelles dont il est émaillé. Avec quel transport et quelle exaltation n'y saluait-on pas l'entrée du Canada dans la décennie 80. Le discours du trône d'avril 1980 comportait un programme d'action visant à augmenter la sécurité matérielle des personnes âgées et les chances d'avenir des jeunes, à assurer l'égalité des femmes et à promouvoir une politique nationale d'expansion économique destinée à créer des emplois et à stimuler la croissance. Ce texte chantait en outre les louanges du Parlement en ces termes:

Tous ces engagements seront respectés, toutes ces promesses tenues, et le gouvernement saura remplir son mandat.

Rien n'est moins vrai, monsieur le Président.

● (1610)

Les Canadiens ont été trompés et induits en erreur par le gouvernement et ses promesses fallacieuses. Laissez-moi vous dire ce qu'il en est exactement du prétendu programme d'action. On promettait tout d'abord d'augmenter la sécurité matérielle des personnes âgées. Il y a actuellement 650,000 personnes âgées de plus de 65 ans au Canada qui vivent dans l'indigence et avec le vieillissement rapide de la population, leur nombre ne fera qu'augmenter. Les personnes âgées sont les laissés-pour-compte de l'action du gouvernement.